

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2202

Artikel: PostFinance, trop grande pour rester banque publique? : La privatisation partielle de PostFinance, envisagée pour réparer la cote mal taillée de la plus jeune des banques systémiques
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PostFinance, trop grande pour rester banque publique?

La privatisation partielle de PostFinance, envisagée pour réparer la cote mal taillée de la plus jeune des banques systémiques

Yvette Jaggi - 22 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33084>

Le Conseil fédéral devra se prononcer en juin sur une question difficile, déjà très vivement débattue en coulisses: la privatisation partielle de PostFinance SA, présentement filiale à 100% de La Poste, elle-même entièrement en mains de la Confédération.

Depuis l'introduction des automates et des cartes Postomat en 1978 et surtout depuis le lancement de la Postcard en 1991, PostFinance a connu un [développement](#) spectaculaire: établissement financier grand public dès 2003, société anonyme de droit privé soumise à l'autorité de surveillance des marchés financiers (Finma) depuis 2013, reconnue par la BNS comme l'une des cinq banques dites systémiques - *too big to fail* - en 2015.

Service universel

PostFinance a pour fonction d'exécuter le mandat que [la loi](#) attribue à La Poste, à savoir assurer dans tout le pays un «[service universel](#) en matière de services de paiement». PostFinance compte 2,9 millions de clients et dénombre 2,7 millions de comptes servant au trafic des paiements dont les deux tiers sont effectués en ligne. L'an dernier, PostFinance a exécuté près

d'1,1 milliard de transactions, en Suisse et à l'étranger, soit près de 3 millions par jour.

A fin août 2017, conformément à la nouvelle législation sur La Poste entrée en vigueur en 2012, Postfinance a dû renoncer à la garantie d'Etat dont elle bénéficiait auparavant. Comme elle a été dans l'intervalle qualifiée de banque systémique, et [bien notée](#), elle jouit de fait d'une garantie implicite de la Confédération, à laquelle elle remet chaque année, via La Poste, la majeure partie de son bénéfice d'exploitation.

L'abolition de la garantie formelle représente une privatisation très partielle et dûment préparée. Peu remarquée à gauche, elle a été d'emblée célébrée à droite, par [Avenir Suisse](#) notamment, comme «*un premier pas dans la bonne direction*», celle d'une autonomisation plus étendue, une «*solution difficile*» selon [Doris Leuthard](#), conseillère fédérale de tutelle.

Indépendamment des aspects politiques et symboliques d'une privatisation partielle, celle-ci tomberait à un mauvais moment sur le plan financier et conjoncturel. Certes, avec une somme du bilan de 121 milliards de francs et 5,7 milliards de fonds propres déterminants selon les

prescriptions applicables aux banques systémiques, PostFinance est un établissement solide. Mais le bas niveau des taux d'intérêt, en partie négatifs, entraîne d'année en année un recul du bénéfice d'exploitation, aggravé en 2017 par des amortissements et autres dépréciations. Le rendement des fonds propres, mesuré à 8,3% en 2017 contre 9,7% pour l'exercice précédent, est lui aussi en recul, tandis que le rapport coûts/revenus se maintient à un «*niveau convenable*» selon le [Rapport de gestion 2017](#) (p. 9) de PostFinance.

Modèle d'affaires menacé

Mais il y a plus dangereux. Dans le même rapport, le responsable des finances et directeur suppléant de PostFinance l'avoue sans dramatiser: «*Notre modèle commercial traditionnel est menacé.*» Et de mentionner non seulement le manque de possibilités de placements rentables, mais aussi l'interdiction légale d'octroyer des crédits. De fait, cette interdiction, qu'elle a [défiée](#) à plusieurs reprises, se justifiait comme la contrepartie de la garantie d'Etat. Dès le moment où PostFinance a la qualification de banque, systémique de surcroît, elle

devrait pouvoir agir comme une banque grand public - ce qu'elle est bel et bien.

On imagine sans peine la double raison de ce muselage de PostFinance, pour ne pas dire de sa mutilation.

Contrairement aux cantons, la Confédération ne tient pas à se doter d'une banque d'Etat; elle s'accorde aisément du fait que sa PostFinance doive placer une partie de ses avoirs auprès de la Banque nationale pour faire face, le cas échéant, aux à-coups du marché, y compris à une brusque hausse des taux d'intérêt qui représenterait un [risque important](#) selon la Finma.

En revanche, les banques à clientèle nombreuse, souvent elles aussi d'importance systémique, verraienr du plus mauvais œil apparaître une concurrente directe de la taille de PostFinance. On peut compter sur elles pour résister en coulisses, et ouvertement aux Chambres s'il le faut, pour contraindre celle qu'on appelait la banque postale à rester derrière ses guichets et en ligne pour assurer le service universel qui lui incombe.

Face à cette résistance qu'elle pressent insurmontable, PostFinance poursuit, à grands frais mais non sans succès, la conquête du titre de «*première banque numérique de Suisse*» pour devenir une [Digital Powerhouse](#) (p. 3), une centrale numérique dans le langage bancaire utilisé en chœur par les présidents du conseil d'administration et de la direction de PostFinance. Cette numérisation triomphante a son prix - entre [150 millions](#) et plus de [500 millions](#) de francs d'investissements ces derniers mois selon les sources - mise en service d'un [robot-conseiller](#) non comprise.

Et dans le futur

Un très proche avenir devrait révéler les options retenues pour assurer le plus lointain futur de PostFinance. Quels moyens et voies lui offrir pour lui permettre de se procurer les fonds et les revenus dont elle a besoin? En bref, il s'agira de choisir entre les trois possibilités présentement soumises en consultation. La première, la plus simple aussi, consisterait en un important crédit d'engagement de la

Confédération, laquelle pourrait intervenir en cas de difficultés de PostFinance.

La deuxième solution, la plus optimiste aussi, serait d'autoriser PostFinance à utiliser pour financer ses propres activités une partie au moins de son bénéfice annuel qu'elle verse via La Poste à la Confédération. Cette dernière se trouverait privée de quelque 200 millions de francs de dividendes.

La troisième solution enfin, qui a la préférence des responsables de PostFinance, équivaudrait à une privatisation partielle, combinant d'une part le maintien de la Confédération en sa qualité de propriétaire unique avec, d'autre part, la levée de l'interdiction faite à Postfinance d'accorder des crédits. L'opposition des banques et la saturation du marché hypothécaire devraient condamner cette option, qui a par ailleurs le défaut de porter un nom propre à soulever la résistance de la gauche. Laquelle considère avec raison que le service universel en matière de trafic des paiements est bien un service public.